

Description du projet : Augmentation du nombre de vaches laitières et création d'un bâtiment de stockage

Le GAEC Ste-Bonnette élève des vaches laitières sous le régime de la Déclaration des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement datant du 13/11/2018.

En 2018, le GAEC Ste-Bonnette a construit un nouveau bâtiment d'élevage permettant d'élever 149 vaches laitières. Les associés du GAEC souhaitent utiliser la capacité maximale de tous leurs bâtiments d'élevage afin d'élever 250 vaches laitières, 183 génisses, 50 génisses viandes et 48 veaux.

La demande d'enregistrement porte sur les effectifs détaillés dans le tableau ci-après :

	Situation initiale		Situation future		Evolution effectifs
	Nb animaux	UGB	Nb animaux	UGB	UGB
Vaches laitières	149	149	250	250	+110
Génisses + 2ans	50	40	70	56	+16
Génisses 1- 2ans	50	30	75	30	0
Génisses 0-1 ans	50	20	38	15	-5
Veaux boucherie	70	7	48	5	-2
Vaches allaitantes	4	4	-	-	-4
Génisses viande			50	30	+30
TOTAL	373	250	531	386	+146

La référence laitière actuelle du GAEC Ste-Bonnette est de 1 400 000 litres de lait.

Concernant les surfaces d'exploitations :

	SAU 2018	SAU 2024	Evolution
Cultures permanentes et prairies temporaires	175,44 ha	197,88 ha	+ 22,44 ha
	230,71 ha	203,09 ha	- 27,62 ha
Total	406,15 ha	400,97 ha	- 5,18 ha

Contexte réglementaire

Ainsi aux vues des articles L 211-1, L 511-2, L 512-7 du Code de l'Environnement encadrant l'arrêté du 27 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre des rubriques numéros 2101, 2102, 2111 de la nomenclature des installations classées, modifié par les arrêtés du 2 octobre 2015 et du 7 décembre 2016, vous trouverez dans les pages suivantes la procédure d'enregistrement conformément au code de l'environnement (Articles R 512-46-1 à R 512-46-30).

Les associés du GAEC Ste-Bonnette demandent l'enregistrement de leur exploitation au titre des Installations Classées Pour l'Environnement selon l'arrêté du 27 décembre 2013, modifié par les arrêtés du 2 octobre 2015 et du 7 décembre 2016, relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre des rubriques n° 2101-2 de la nomenclature des installations classées.

Le GAEC Ste-Bonnette est actuellement soumis au régime de la Déclaration : dépôt n° A-8-0PNE15921, du 13/11/2018, pour 149 vaches laitières.

Le GAEC est concerné par la rubrique « 2101-2. Elevage, transit, vente etc. de bovins » :

2. Elevage de vaches laitières (c'est-à-dire dont le lait est, au moins en partie, destiné à la consommation humaine) :	
a) Plus de 400 vaches	A
b) De 151 à 400 vaches	E
c) De 50 à 150 vaches	D

Ainsi le GAEC Ste-Bonnette sera un élevage de vaches laitières dont l'effectif sera compris entre 151 et 400 vaches, donc soumis à Enregistrement.

De plus, le GAEC souhaite engraisser 50 génisses viandes par an. Il est donc également concerné par la rubrique « 2101-1-c. Elevage de bovins à l'engraissement » et est soumis à Déclaration :

2. Elevage de veaux de boucherie et/ou bovins à l'engraissement	
a) Plus de 800 animaux	A
b) De 401 à 800 animaux	E
c) De 50 à 400 animaux	D

Cette démarche démontre l'attachement des agriculteurs à régulariser leur situation, tant d'un point de vue des Installations Classées que vis à vis de la protection de l'environnement.

L'objet de cette étude technique est de présenter l'intégralité des éléments liés à l'élevage du GAEC Ste-Bonnette et de justifier que les conditions sont réunies pour ne pas « basculer » le dossier dans une procédure d'autorisation au titre de l'article L. 512-7-2 du code de l'environnement.

Présentation du demandeur

Le demandeur est représenté par le GAEC de Ste-Bonnette qui est constitué de trois associés :

- LAURENT Sébastien, né le 08/02/1981, installé en 2002
- ROCCAZELLA Laurent, né le 24/04/1965, installé en 2005
- LAURENT Corinne, née le 30/03/1981, installée en 2009

N° SIRET : 481 478 758 00016 N° PACAGE : 0430018539 N° EDE : 43017056

Le siège de l'exploitation est situé sur la commune de Azérat (43390), dans le département de la Haute-Loire, au lieu-dit « Allevier ».

Téléphone : Sébastien LAURENT : 06.47.59.35.28

La GAEC exploite 400,97 ha de surface agricole utile. L'ensemble des effluents d'élevage est épandu sur les surfaces de l'exploitation.

Ce dossier d'enregistrement présente une situation initiale et la situation future.

Les bâtiments d'élevage

A. Généralités

Les associés du GAEC Ste-Bonnette utilisent à l'heure actuelle dix bâtiments. Ces bâtiments sont en propriétés soit d'un des associés, soit du GAEC. Trois bâtiments sont situés sur la commune d'Azérat et deux bâtiments sont situés à Mazerat-Aurouze.

B. Description

- **Bâtiment B1** :

Parcelles n° 27, 153, section ZH, commune d'Azérat, village d'Allehier
PC 043 01718B0004 – 26/01/2019

Ce bâtiment mesure 135 mètres de long sur 26 mètres de large. Il s'agit d'une stabulation avec actuellement 149 places en logettes paillées dos à dos. Il est également composé d'une aire paillée sur 12 mètres de long.

Les aires de circulation et d'alimentation de ce bâtiment sont sur caillebotis (STO 1B). Le raclage est automatique.

Ce bâtiment abrite également trois robots de traite ainsi que la laiterie. Les eaux blanches sont directement stockées dans la fosse sous caillebotis STO1B.

Une fumière STO 1 est présente en bout de bâtiment. Les jus de la fumière sont basculés vers STO2.

- **Bâtiment B2** :

Parcelles n° 151, section AN, commune d'Azérat, village d'Allehier.
PC 04301704A1006 - 2005

Il s'agit d'une stabulation avec 60 logettes paillées. Le raclage du fumier mou est réalisé tous les jours, et le fumier est envoyé en bout de bâtiment sur la fumière STO2.

Ce bâtiment abrite une aire paillée de 47 places pour des génisses et des vaches de réformes. Il y a également plusieurs cases collectives de veaux permettant d'élever 48 veaux par an. Ils sont logés sur litière accumulée. Ce bâtiment est raclé tous les deux mois et le fumier est stocké au champ.

Il n'y a pas de salle de traite dans ce bâtiment. Le bureau des associés du GAEC est situé dans une partie de ce bâtiment.

A l'extérieur quatre silos couloirs sont présents permettant de stocker de l'ensilage de maïs et de l'ensilage d'herbe :

- SILO 1 : 50 mètres x 10 mètres, capacité de 1000 m3
- SILO 2 : 50 mètres x 11 mètres, capacité de 1344 m3
- SILO 3 : 50 mètres x 7 mètres, capacité de 720 m3
- SILO 4 : 50 mètres x 17 mètres, capacité de 1 700 m3

Les jus des silos extérieurs sont dirigés vers la fosse STO2B.

- **Bâtiment B3** : Parcelles n° 155, section AN, commune d'Azerat, village d'Allehier PC 57076 – construit en 1981. Ce bâtiment est en location.

Il s'agit d'un bâtiment qui sert uniquement pour le stockage de fourrage et de matériel.

Les silos attenants ne sont plus utilisés pour stocker du fourrage.

- **Bâtiment B4** : Parcelles n° 39, section AN, commune d'Azerat, village d'Allehier Construit en 1981. Ce bâtiment est en location.

Ce bâtiment est utilisé comme atelier, local phytosanitaire et sert de stockage des engrais.

- **Bâtiment B5** : Parcelles n° 5, 189, section ZC, commune d'Azerat, village de Chadriat

Ce bâtiment est en location.

Il s'agit d'un bâtiment équipé d'une aire paillée accumulée curée une fois tous les 4 mois. Le fumier est stocké sur la fumière STO5 ainsi qu'au champ. Le couloir d'alimentation est couvert et bétonné. Il produit du purin et du fumier raclé une fois par mois. Le purin est redirigé vers la fosse à lisier STO5B.

Ce bâtiment, ainsi que le B6, appartiennent à Alain CHAUMET, associé du GAEC.

- **Bâtiment B6** : Parcelles n° 5, section ZC, commune d'Azerat, village de Chadriat

Ce bâtiment est en location. Il sert uniquement de hangar de stockage d'engrais.

- **Bâtiment B7** : Parcelles n° 82, section ZL, commune d'Azerat, village de Lindes

Ce bâtiment est en location. Il sert de hangar de stockage de fourrage et de matériel.

- **Bâtiment B8** : Parcelles n° 62, section AR, commune de Mazerat-Aurouze, village des Essiales

PC 43.131.7.42345 – 12/07/1977

Le bâtiment B8 permet de loger 93 génisses laitières sur aire paillée accumulée de 110 places. L'aire paillée est curée tous les deux mois et le fumier stocké au champ.

Ce bâtiment sert également de stockage du fourrage.

- **Bâtiment B9** : Parcelles n° 192, section AR, commune de Mazerat-Aurouze, village des Essiales

Le bâtiment B9 sert d'atelier et de stockage des engrais.

Il est également équipé d'une cuve à fioul.

- **Bâtiments B10** : Parcelles n° 112, section AP, commune de Mazerat-Aurouze, village d'Esfac

PC 43 131 94 A1001 – 01/02/1995

GAEC de Ste-Bonnette Allehier 43390 AZERAT

Il s'agit d'un bâtiment permettant de loger 82 animaux sur aire paillée accumulée.
Le fumier est stocké sur la fumière non couverte STO10.
Trois silos jouxtent le bâtiment. Ceux-ci ne sont pas utilisés actuellement.
Les jus de silos et de fumière sont orientés vers la fosse enterrée STO10B.

- **Bâtiments BPro** : Parcelles n° 24, section H, commune d'Azérat, village d'Allevier

PC en cours d'obtention

Il s'agit d'un bâtiment recouvert de panneaux photovoltaïques d'une longueur de 66 mètres pour une largeur de 44 mètres. Il servira uniquement à stocker du fourrage et du matériel.

C. Projet d'extension à moyen terme

Dans un souhait d'être transparent sur les projets du GAEC sur le souhait d'amélioration continue des bâtiments d'élevage et des conditions de stockage des fourrages, les associés du GAEC souhaitent réaliser à moyen-terme (délai de 2 à 5 ans) deux extensions afin de loger dans de meilleures conditions des génisses d'élevages, ainsi que du fourrage.

- **Extension génisses** : Parcelles n° 151, section N, commune d'Azérat, village d'Allevier

L'extension du bâtiment des génisses serait située dans la continuité du bâtiment B2. Ce serait un bâtiment de 825 m² (25 mètres par 33 mètres) constitué de logettes paillées avec couloir de raclage. Cette extension permettrait de loger au maximum 89 génisses laitières actuellement logées à Mazérat-Aurouze dans le B8. Ceci permettrait d'avoir tous les animaux du troupeau laitier à proximité.

De plus, en considérant une production pour 6,5 mois de 1,94 m³ de lisier par génisses, cela représenterait environ 172 m³ de lisier supplémentaire produit qui pourrait être stocké dans les fosses du site d'Azérat tout en respectant les capacités de stockage : marge de 299 m³ de capacité de stockage supplémentaire sur le site d'Azérat avec transferts de lisiers entre fosses.

Cette extension permettra de libérer une partie des bâtiments B8 et B10 situés à plusieurs kilomètres sur le site de Mazerat-Aurouze.

Ce bâtiment sera situé à 100 mètres des habitations des tiers les plus proches.

- **Extension stockage** : Parcelles n° 151, section N, commune d'Azérat, village d'Allevier

L'extension du bâtiment du bâtiment B2 pour du stockage de fourrage occupera une superficie de 204 m² (34 mètres par 6 mètres). Il permettra de stocker de manière plus appropriée du fourrage sec actuellement mis en balles sous plastiques.

Ce bâtiment sera situé à 100 mètres des habitations des tiers les plus proches.

D. Récapitulatif de l'occupation des bâtiments d'élevage

	Situation actuelle		Situation projetée	
	Destination	Type	Destination	Type
Site d'Azérat				
B.1 163 places	149 VL	Logettes paillées Aire paillée	163 VL	Logettes paillées Aire paillée
B.2 155 places	48 G 2ans	Logettes paillées	30 VL 30 G 2 ans	Logettes paillées
	90 veaux	Aire paillée Cases collectives	24 G1-2 ans 23 VL 48 veaux de boucherie	Aire paillée raclée Cases collectives
B.3	Stockage fourrage et matériel		Stockage fourrage et matériel	
B.4	Atelier et local phytosanitaire		Atelier et local phytosanitaire	
B.5 40 places	30 Génisses viande	Aire paillée	34 VL 8 G 2 ans	Aire paillée
B.6	Stockage d'engrais		Stockage d'engrais	
B.7	Stockage matériel et fourrage		Stockage matériel et fourrage	
BPro			Stockage matériel et fourrage	
Site de Mazerat-Aurouze				
B.8 110 places	50 G 1-2 ans 50 G 0-1 ans	Aire paillée	51 G 1-2 ans 38 G 0-1 an	Aire paillée
B.9	Atelier, stockage engrais et matériel		Atelier, stockage engrais et matériel	
B.10 72 places	70 Génisses viande	Aire paillée	50 Génisses viande 32 G 2 ans	Aire paillée

E. Distances des bâtiments aux tiers

Les bâtiments **B1, B2, B5, B8 et B10** servent à loger des animaux.

Les principaux bâtiments d'élevage **B1** et **B2** sont situés à plus de 100 mètres des tiers.

Le bâtiment **B5** est situé à moins de 100 mètres de la maison d'un des associés du GAEC, propriétaire du bâtiment.

Le bâtiment **B8** est situé à moins de 100 mètres des maisons de tiers. Les plus proches sont agriculteurs sur la commune (SERVANT Didier) ainsi que la grand-mère d'un des associés. Ce bâtiment n'a jusqu'à présent fait l'objet d'aucune plainte.

Le bâtiment **B10** est situé à moins de 100 mètres des maisons de tiers. Les plus proches sont agriculteurs sur la commune (GAEC des Circaètes). Ce bâtiment n'a jusqu'à présent fait l'objet d'aucune plainte.

Une dérogation à la distance d'implantation des bâtiments vis-à-vis des tiers est demandée quant à l'utilisation des bâtiments B8 et B10 déjà existants, et qui accueillent déjà des animaux sous le régime des ICPE soumis à Déclaration.

Stockage et gestion des effluents

Les animaux de l'exploitation sont logés à la fois sur des aires paillées et sur des logettes simples ou paillées. Plusieurs bâtiments sont pourvus d'aires d'exercices raclées et de couloir d'attente sur caillebotis. On a donc à la fois une production de lisier et de fumier.

Le fumier issu des aires paillées accumulées est curé une fois tous les deux mois et stocké directement au champ.

La détermination de l'atteinte de la capacité des quatre mois de stockages liés à la réglementation ICPE se juge essentiellement sur la production de lisier des animaux lors de leur présence dans les aires d'attentes, en salle de traite, aux cornadis ou sur les aires d'exercices.

Cependant, **les bâtiments d'élevage du site d'Azérat sont situés en Zone Vulnérable aux Nitrates**, ce qui classe l'intégralité de l'exploitation sous la réglementation Zone Vulnérable aux Nitrates.

A. Zone Vulnérable et capacité de stockage

La commune d'Azérat est classée en Zone Vulnérable depuis 2015. Ainsi l'arrêté national du 19 décembre 2011, modifié par l'arrêté du 23 octobre 2013, modifié par l'arrêté du 11 octobre 2016 détermine le programme d'actions nationales qui définit des capacités de stockage en fonction de la localisation de l'exploitation, du cheptel et de son mode de conduite.

Tableau 1 : capacités de stockage minimales requises pour les bovins lait (vaches laitières et troupeau de renouvellement) et les caprins et ovins lait

Type d'effluents d'élevage	Temps passé à l'extérieur des bâtiments	Capacités minimum de stockage (en mois)	
		Zones B et C	Zone D
Fertilisants azotés de type I : fumiers et composts d'effluents d'élevage avec un C/N \geq 8	\leq 3 mois	6	6,5
	$>$ 3 mois	4	5
Fertilisants azotés de type II : lisiers, fumiers de volailles avec un C/N $<$ 8	\leq 3 mois	6,5	7
	$>$ 3 mois	4,5	5,5

La commune d'Azérat est classée en zone C.

Ainsi d'après les données du programme d'actions nationales, les vaches laitières étant logées dans les bâtiments toute l'année, les capacités de stockage de lisier doivent être de 6,5 mois et 6 mois pour le fumier.

L'intégralité des données sont issues du Dexel Agronomique (fournis en annexe) réalisé par le technicien bâtiment de la Chambre d'Agriculture et résumé dans les tableaux suivants.

B. Descriptif des ouvrages de stockage

Le bâtiment **B1** produit du lisier au niveau du couloir d'alimentation et des robots de traite qui est récupéré via des caillebotis et stocké dans la fosse sous bâtiment STO1B. Les couloirs entre les logettes paillées dos-à-dos produisent du fumier mou qui est raclé de manière automatique et stocké sur la fumière STO1. Le purin issu du stockage du fumier

est récupéré et envoyé vers la fosse STO2B. Enfin, ce bâtiment est constitué d'une aire paillée produisant du fumier compact qui est stocké au champ après deux mois de stockage sous les animaux comme l'autorise la circulaire du 24 mai 1996 relative au stockage sur la parcelle d'épandage.

Le bâtiment **B2** est constitué de logettes paillées qui produisent du fumier mou et du lisier. Le fumier mou produit est raclé automatiquement et stocké sur la fumière STO2. Le purin produit est stocké dans la fosse circulaire ouverte STO2B. Ce bâtiment est également pourvu d'une aire paillée et de cases collectives à veaux paillées. Le fumier produit est accumulé deux mois sous les animaux avant d'être curé et stocké au champ. Les silos 1, 2 et 3 attenants au bâtiment produisent des jus qui sont envoyés directement dans la fosse STO2B.

Le bâtiment **B5** possède une aire de couchage paillée. Cette aire de couchage produit du fumier qui est stocké au moins deux mois sous les animaux avant d'être curé. Une partie est stocké sur la fumière STO5 attenante, une autre partie est stocké au champ. Le couloir d'alimentation produit à la fois du fumier ainsi que du purin. Le purin et le fumier sont raclé vers la fumière STO5. Les jus de la fumière et le purin sont ensuite envoyés vers la fosse à lisier circulaire STO5B.

Le bâtiment **B8** est une aire paillée intégrale dont le fumier est stocké au moins deux mois sous les animaux avant d'être curé et épandu au champ.

Le bâtiment **B10** est une aire paillée intégrale dont le fumier est stocké au moins deux mois sous les animaux avant d'être curé et stocké sur la fumière STO10. Le fumier produit du purin qui est stocké dans la fosse couverte STO10B.

Origine des effluents liquides des différents ouvrages de stockage

Ouvrage de stockage	Volume utile disponible	Bâtiment		Type d'effluents	Production pour 6,5 mois	
Site d'Azérat						
Fosses sous caillebotis STO1B	1 686 m3	B1	149 Logettes	Lisier	1203 m3	1 686 m3
			Couloir alimentation	Lisier	114 m3	
			Robots de traite	Eaux blanches	628 m3	
		STO2B	Transfert	Lisier	-259 m3	
Fosses circulaire ouverte STO2B	865 m3	B2	60 Logettes	Lisier	220 m3	759 m3
		B1	Couloir	Purin	76 m3	
		STO1	Jus fumière	Lixiviat	87 m3	
		STO2	Jus fumière	Lixiviat	28 m3	
		SILO 1-2-3	Silos maïs et herbe	Jus silo	46 m3	
		Pluie			43 m3	
		STO1B	Transfert	Lisier	+259 m3	
Fosse circulaire ouverte STO5B	260 m3	B5	Couloir alimentation	Purin	14 m3	67 m3
		STO5	Jus fumière	Lixiviat	13 m3	
		SILO 6	Silo herbe	Jus silo	4 m3	
		Surface bétonnée	185 m ²	Ruissellement	23 m3	
		Pluie			13 m3	
Volume disponible	2 811 m3	Production d'effluents liquides sur 6,5 mois			2 512 m3	
Site de Mazérat Aurouze						
Fosse couverte STO10B	67 m3	SILO 7-8-9	Silos Maïs et Herbe	Jus silo	11 m3	14 m3
		Pluie			3 m3	
Volume disponible	67 m3	Production d'effluents liquides sur 6,5 mois			14 m3	

Sur les deux sites d'élevage de l'exploitation, le GAEC Ste-Bonnette possède plus de 6,5 mois de stockage pour les effluents liquides (lisiers, purins, lixiviat, eaux blanches et vertes).

Afin que les capacités soient respectées un transfert gravitaire de lisier est réalisé depuis la fosse STO1B vers la fosse STO2B.

Les capacités de stockage de l'exploitation répondent aux exigences réglementaires des Installations Classées soumises à Enregistrement et de la Zone Vulnérable aux Nitrates.

Origine des effluents solides des différents ouvrages de stockage

Ouvrage de stockage	Volume disponible	Bâtiment		Type d'effluents	Production pour 6,5 mois
Site d'Azérat					
Fumière non couverte 3 murs STO 1	700 m ²	B1	Couloir logettes	Fumier mou	484 m ³
Fumière non couverte 3 murs STO 2	225 m ²	B2	Couloirs	Fumier mou	207 m ²
Fumière non couverte 3 murs STO 5	105 m ²	B5	Couloir alimentation	Fumier mou	99 m ²
Volume disponible	1 030 m²	Production d'effluents solides sur 6,5 mois			790 m²
Site de Mazérat Aurouze					
Fumière non couverte 3 murs STO10	300 m ²	B10	Aire paillée intégrale	Fumier	43 m ²
Volume disponible	300 m²	Production d'effluents liquides sur 6,5 mois			43 m²

Sur les deux sites d'élevage de l'exploitation, le GAEC Ste-Bonnette possède plus de 6,5 mois de stockage pour les fumiers. Une partie des bâtiments sont équipés d'aires paillées accumulées, curées tous les 2 mois et dont le fumier est stocké au champ.

Les capacités de stockage de l'exploitation répondent aux exigences réglementaires des Installations Classées soumises à Enregistrement et de la Zone Vulnérable.

Récapitulatif des bâtiments et ouvrages de stockage

Unité	Bâtiments			Effluent produit	Production pour 6,5 mois	Ouvrage de stockage	Volume utile disponible
	Numéro	Cadastre	Type				
Azérat	B 1	ZH 27, 153	Aire paillée	Fumier	Stockage au champ		
			Couloir logettes	Fumier mou	422 m ²	Fumière STO1	700 m ²
			Robots de traite	Eaux blanches	628 m ³	Fosses sous caillebotis STO1B	1 686 m ³
			Couloir alimentation	Lisier	114 m ³		
			Logettes	Lisier	1 203 m ³		
			Jus fumièrè STO1	Lixiviat	87 m ³	Fosse ouverte STO2B	865 m ³
			Couloir logettes	Purin	76 m ³		
	B 2	AN 151	Logettes	Lisier	220 m ³	Fosse ouverte STO2B	865 m ³
			SILO 1 - 2-3	Jus de silo	46 m ³		
			Jus de fumièrè STO2	Lixiviat	28 m ³		
			Couloirs	Fumier mou	207 m ²	Fumière STO2	225 m ²
			Aire paillée	Fumier	Stockage au champ		
	B 3	AN 155	Stockage fourrage et matériel				
	B 4	AN 39	Atelier et local phytosanitaire				
	B 5	ZC 5, 189	Couloir alimentation	Purin	14 m ³	Fosse ouverte STO5	260 m ³
			Jus fumièrè STO5	Lixiviat	13 m ³		
			SILO 6	Jus de silo	4 m ³		
Couloir alimentation			Fumier mou	99 m ²	Fumière STO5	105 m ²	
Aire paillée			Fumier	Stockage au champ			
B 6	ZC 5	Stockage d'engrais					
B 7	ZL 82	Stockage fourrage et matériel					
Bpro	H 24	Stockage fourrage et matériel					
Mazérat Aurouze	B 8	AR 62	Aire paillée	Fumier	Stockage au champ		
	B 9	AR 192	Atelier et stockage d'engrais				
	B 10	AP 112	Aire paillée	Fumier	43 m ²	Fumière STO10	300 m ²
SILO 7-8-9			Jus de silo	11 m ³	Fosse couverte STO10	67 m ³	